patrimoines
de martigny

LE FIL DU TEMPS

Un regard sur les archives de Martigny

Roland Farquet

13e BULLETIN • MAI 2003

patrimoines de Martigny

13e Bulletin • Mai 2003

LE FIL DU TEMPS

Un regard sur les archives de Martigny

Roland Farquet

Des histoires d'une ville à l'histoire de ma ville

Les pièces d'archives, conservées dans le temps (et dans le désordre) permettent de reconstituer des éléments d'histoire d'une communauté. Comme le relève l'auteur de la présente brochure des Patrimoines de Martigny, les autorités de notre ville ont toujours été conscientes de l'importance de la conservation de ces archives. A la lecture de ces quelques pages, on constatera même qu'à plusieurs reprises ces autorités ont entrepris de classer et d'inventorier ces documents.

Malgré l'absence d'une pratique constante dans ce domaine et la succession d'autorités politiques différentes, un nombre important de ces documents couvrant les sept derniers siècles de notre histoire sont aujourd'hui à la disposition des chercheurs… ou plutôt, devraient être à la disposition des chercheurs, leur localisation et l'absence de classification rendant leur consultation difficile.

Alerté de cette situation qu'ils jugeaient préoccupante par les Patrimoines de Martigny, le Conseil communal a décidé, le 17 avril 2002, d'entreprendre une première analyse de la situation qui devait, dans l'ordre des priorités, définir les mesures à prendre afin :

- *d'assurer, dans l'immédiat, la conservation et la sécurité des documents détenus par la ville,*
- *d'entreprendre ensuite un premier inventaire de ces archives afin de pouvoir, dans les meilleurs délais les mettre à la disposition du public,*
- *d'évaluer enfin l'opportunité de regrouper à Martigny, à terme, les différents fonds d'archives dispersés à travers le canton.*

Ces travaux sont aujourd'hui en cours et le Conseiller communal en charge de la culture ne désespère pas de voir une solution se dessiner pour le début de cet été. Nos archives permettront ainsi peut-être un jour à un passionné d'écrire l'Histoire de notre ville à partir de ces histoires et éléments divers recensés à travers le temps.

Puisse cette brochure des Patrimoines de Martigny nous rendre conscients de ces enjeux et nous convaincre de l'importance d'entreprendre enfin ces travaux. Nous pourrons ainsi transmettre à nos successeurs, non seulement des documents plus ou moins bien conservés, mais un outil permettant de comprendre, et pourquoi pas d'écrire, l'Histoire de notre cité.

César Conforti
Conseiller communal en charge de la culture

Un patrimoine méconnu

Les archives constituent un patrimoine caché dont le public n'a généralement guère conscience: alors que les «vieilles pierres», par exemple, suscitent périodiquement l'attention, car les édifices ont une présence physique et affective dans la vie quotidienne, les archives restent enfouies à l'abri des regards, dans l'ombre et le silence.

Il s'agit pourtant d'un patrimoine historique et scientifique de première importance: pour Martigny, ce sont sept siècles de la mémoire locale qui sommeillent ainsi dans l'obscurité de centaines de cartons épars. Des dizaines de milliers de documents ont été conservés avec soin et forment un ensemble d'une cohérence remarquable à l'échelle d'une commune. On y trouve des informations intéressant tous les aspects du passé: constructions, lieux-dits, familles, institutions, vie sociale et religieuse, métiers, anciens usages, etc. En clair, on peut y lire la grande et la petite Histoire, une multitude d'informations de tous ordres qui nous enseignent comment et pourquoi notre ville est devenue ce qu'elle est.

On se doute bien que la gestion des archives ne constitue pour aucune administration une préoccupation particulièrement gratifiante: les «vieux papiers» ne génèrent aucun gain matériel, aucun profit touristique, aucune source de satisfaction même, et ils sont le plus souvent perçus comme un coût inutile et une source d'encombrement.
Nous allons voir qu'à Martigny, depuis le Moyen Age, chaque administration communale a néanmoins manifesté – avec plus ou moins d'attention – son souci de transmettre après elle un patrimoine intact.

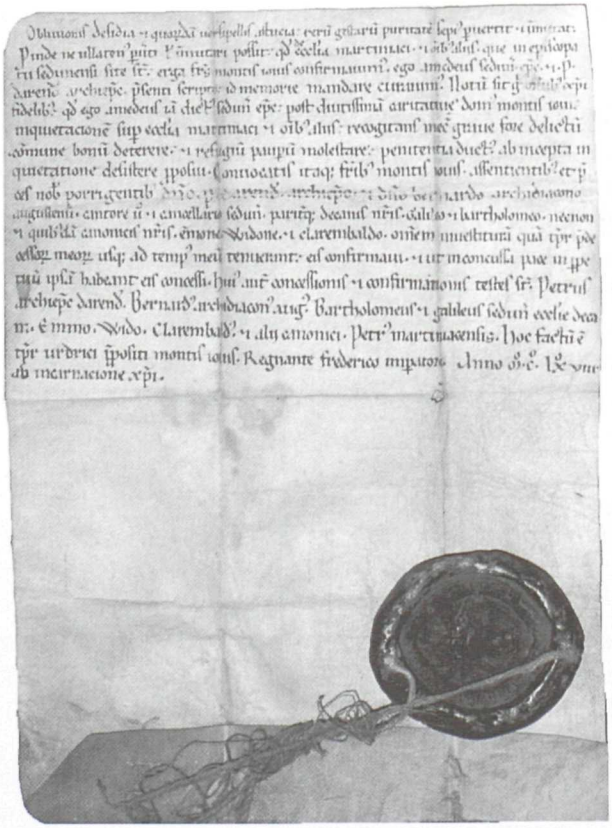

L'une des plus anciennes mentions du nom de Martigny : en 1168, l'évêque de Sion Amédée confirme au couvent du Mont-Joux la possession de l'église de Martigny. Le nom d'Octodure s'estompe au cours du XIIe siècle (AGSB N° 3019, parchemin, latin).

Mandat de 1652 de l'évêque ordonnant à ses officiers à Martigny de faire rétablir les anciennes listes de reconnaissances (AGSB N° 3956, papier, 33.8 x 26 cm, latin).

Historique

A Martigny, la conservation des archives répondait sous l'Ancien Régime à une nécessité précise: le recours aux documents originaux s'avérait primordial pour une région qui constituait une enclave usant du droit coutumier en pays de droit écrit[1]. Lors des fréquents conflits, il était nécessaire de se référer à des usages consignés dans les anciennes chartes. A maintes reprises, des mesures furent donc édictées pour assurer la préservation des archives locales et pour en réglementer la consultation.

Les plus anciens documents écrits concernant Martigny remontent au XIIIe siècle et ils se suivent de manière continue à partir du siècle suivant: il s'agit de reconnaissances[2], de conventions avec les communautés voisines, d'accords entre particuliers, de confirmations de franchises, de règlements de la souste locale, enfin de chartes de tous ordres.

Le 3 janvier 1497[3], à la requête de toute la communauté, fut dressé sur parchemin un inventaire des titres des archives; on y apprend que celles-ci étaient alors déposées dans des coffres à l'église Notre-Dame-des-Champs et étaient placées sous la garde des syndics. Cette dernière précision illustre bien le caractère précieux de ces titres: seuls les syndics, soit les représentants élus par le peuple, y avaient accès. Rédigé par le notaire Jean de Turchys, de Sembrancher, en présence du vidomne François Exchampéry et de plusieurs témoins, ce document énumère trente-huit chartes et documents, sans toutefois en préciser la date.

Un autre inventaire de 1609[4] nous est parvenu, mais son état très fragmentaire ne nous renseigne guère. En 1652[5], le prieur Guillaume Fabri exposa à l'évêque Adrien de Riedmatten que les anciennes reconnaissances étaient inutilisables du fait de leur vétusté et qu'un incendie les avait de surcroît détériorées; l'évêque ordonna à ses officiers de Martigny de les faire rétablir. Ce travail dura plusieurs années; des notaires copièrent sur papier les anciens parchemins, et des témoins – souvent des notaires également – attestèrent au bas de chaque pièce de sa conformité avec l'original.

Un inventaire complet fut rédigé en 1676[6]; il répertorie 101 documents, dont le plus ancien date de 1319.
Le fréquent recours à ces archives les mettant en péril, on entreprit en 1690[7], sous la direction du lieutenant et notaire Jean-Joseph I Ganioz et des notaires François Terraz et Melchior Yergen, de procéder à l'élaboration de coutumiers permettant aux syndics de se référer tous à un même recueil des usages anciens. Les documents furent sortis de leurs coffres et confiés aux procureurs de la communauté ; une méthode de prêt, par quittances écrites, fut mise en pratique à cette occasion.
A cette même époque fut établi ce que l'on nomme le *Codex Tavernier*; il s'agit de deux volumineux dossiers établis vers 1690 pour le premier et vers 1710 pour le second, compilant les principaux titres de la bourgeoisie martigneraine, de 1392 à 1710. C'est probablement

[1] Voir à ce sujet Jean-François POUDRET, *Coutumes et coutumiers,* Berne, 1998, p. 31.
[2] Les reconnaissances sont en quelque sorte « l'ancêtre de notre registre foncier » ; sur leur rôle et leur importance, voir Christine PAYOT, « Les reconnaissances foncières, vecteurs d'une mémoire parfois chancelante » dans *La Mémoire dans la vie,* Cahiers d'ethnologie valaisanne N° 6, Sion, 2001.
[3] AMM N° 3.
[4] AMM N°4.
[5] AGSB N° 3956.
[6] AGSB N° 4049/21.
[7] AMM N° 6.

Ce document, daté du 10 juillet 1338, est l'un des premiers témoignages importants de la communauté martigneraine: il s'agit de la confirmation des franchises orales dont jouissent les habitants de Martigny par le vicaire général Elie de Sendrens au nom de l'évêque de Sion Philippe de Chamberlhac (AMM N° 23, parchemin, 24,5 x 25,5 cm, latin).

Les gens de Charrat et de Martigny concluent un accord qui va souder les deux communautés: Martigny s'engage à encourager le maintien des digues pour contenir le Rhône à Charrat, tandis que les Charratains promettent de participer aux travaux d'entretien des «barrières» de la Dranse. En fait, Charrat va dès lors faire partie, jusqu'en 1836, de la commune de Martigny.
On remarque ici qu'on établissait des copies des documents importants, afin de limiter le recours aux originaux.
Dessus: original rédigé en 1324 (AMM N° 1018, parchemin, 48 x 30,5 cm, latin).
Dessous: copie postérieure établie par deux notaires (AMM N° 1018, parchemin, 57 x 50 cm, latin).

un membre de la famille Ganioz qui est à l'origine de ce travail; ces deux dossiers appartenaient en 1837 au notaire Joseph-Antoine Tavernier[8] – dont la famille était parente des Ganioz – , d'où leur dénomination usuelle.

A partir de 1725, des listes d'inventaire furent soigneusement dressées, avec la teneur du contenu des documents. Il en subsiste deux cahiers[9] de vingt-quatre et vingt-six folios; ils sont assortis du premier règlement pour l'utilisation de ces archives, intitulé *Regula per Visitatores Archivarum observanta*[10]. Les pièces étaient enfermées dans deux arches, l'une à deux clefs, l'autre à quatre clefs, déposées dans la sacristie de l'église[11]. Une autre liste[12], vraisemblablement une copie latine postérieure de quelques années, fut établie et est précédée des mêmes règles d'archivage; d'une écriture soignée, elle énumère soigneusement chaque document avec sa date.

En 1755, quatre folios écrits en français[13] – seul reliquat subsistant d'un registre qui devait compter septante-et-un folios – attestent que le rangement des archives relevait dorénavant d'une systématique. Le notaire Etienne II Ganioz avait consulté les pièces anciennes des archives, notamment pour dresser un mémoire concernant l'immunité des lods du fief Patricii[14]. Il les avait soi-

Un des plus anciens registres des naissances de notre canton, qui porte de 1619 à 1655 (archives paroissiales, non répertorié, 9 x 28 cm, latin).

[8]AMM N° 373 «*Liber Summarius Jurium Nobilis Burgesiae Martigniaci*» et N° 570.
[9]AMM N° 7. Voir également AGSB N° 4018, un cahier de 36 folios présentant un inventaire soigné.
[10]Une version française de ces règles figure sous AMM N° 10:
Règles à observer par ceux qui visiteront les Archives

1. *On regardera dans le répertoire l'Ecrit qu'on cherche.*
2. *On visitera qu'un paquet à la fois, lequel achevé, on remettra les Ecrits d'icelui en même ordre, pour éviter confusion: ainsi on faira des autres successivement.*
3. *Si cas requiert d'en sortir quelqu'un, on se servira de copies pour ne pas gaster & disperser les Originaux.*
4. *Toutefois & quand qu'on tirera des écrits dehors, on en faira une notte, qu'on laissera dans l'Arche, affin qu'à teneur d'icelle, celui à qui on les aurait remis en rende fidel compte.*
5. *On en chargera un des syndics, ou autre personne convenable, des écrits qu'on sortira, qui en rendra compte en les remettant aux Archives dans le paquet d'ou on les aura tiré.*

[11]AMM N° 7: «*[...] in arcia duae clavium abscondita conservantum*».
[12]AGSB N° 4018, 18 folios non paginés.
[13]AMM N° 8.
[14]AMM N° 1624.

gneusement classées par tiroirs et répertoriées; après sa mort, en 1783, les autorités vinrent à son domicile retirer plusieurs pièces qui y étaient demeurées[15].

L'examen des coutumiers de la fin du XVIIIe siècle montre bien l'importance attachée aux archives: la plupart des usages locaux s'appuyaient toujours sur les anciennes chartes, souvent vieilles de plusieurs siècles, qui constituaient en quelque sorte la jurisprudence à laquelle on continuait à se référer en cas de litige. Ainsi par exemple, le 6 mars 1788, lors de la procédure de délimitation des biens de la plaine entre Martigny et Fully, les deux parties se réunirent solennellement au lieu-dit La Lettaz. Avant toute vision locale, le notaire procéda en premier lieu à la lecture des actes d'archives en possession de chaque communauté, dont le plus ancien remontait à... 1409[16] !

Le soin que l'on attachait à la conservation de ces précieux documents n'allait pas sans susciter parfois méfiance et suspicion. Ainsi, lors du conflit qui opposa le Bourg et la Ville en 1827 et qui devait déboucher en 1835 sur leur séparation en deux communes distinctes, on remarque que dans une liste de récriminations au ton particulièrement comminatoire, le Bourg exigeait que *«Les archives seront fermées à quatre clefs et chaque quartier en tiendra une»*[17]. La Ville répondit avec élégance à cette exigence: *«Quelle que soit la confiance de la Ville aux mesures du Conseil pour conserver et soigner les archives, elle ne tiendra pas moins volontiers la clef qui lui sera confiée, mais elle n'en fait pas l'objet d'une demande, ni d'un vœu»*[18].

A partir de 1835, les différents quartiers formant Martigny se constituèrent en communes indépendantes. Chaque commune entreprit dès lors de conserver elle-même ses nouvelles archives. Au début du

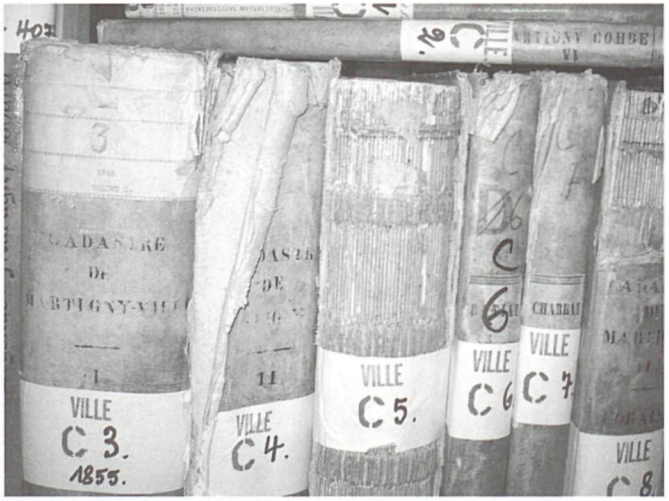

Quelques cadastres des anciennes communes de La Bâtiaz, du Bourg et de la Ville.

[15]AMM N° 9.
[16]AEV/Fully/B102.
[17]ACo Martigny-Ville, Protocoles CB, 21.10.1827.
[18]ACo Martigny-Ville, Protocoles CB, 11.11.1827.

XXe siècle, ce fut M. Jules Pierroz qui eut la charge de celles de Martigny-Ville.

Par la suite, Martigny put compter sur un excellent connaisseur en la personne de Philippe Farquet dit « Alpinus » (1883-1945): habile paléographe, membre du comité de la Société d'Histoire du Valais romand, il fut véritablement le sauveur et le rassembleur de nombre de documents précieux pour l'histoire locale. Collaborateur occasionnel des Archives cantonales dirigées par l'abbé Léo Meyer, il entreprit un classement méthodique des différents fonds. Les communes de Martigny-Combe (en 1935) et de Martigny-Bourg (en 1938) recoururent également à ses soins pour la gestion de leurs archives; il fut nommé archiviste paroissial en 1943 par le Conseil Mixte. Beaucoup de pièces des archives de la région de Martigny portent ainsi sa marque.

Durant les années 1950-1960, M. Joseph Remondeulaz effectua quelques travaux dans les archives. La Bâtiaz, en 1956, et le Bourg, en 1964, rejoignirent la Ville pour former le Martigny actuel; leurs archives furent alors adjointes à celles de la Ville, tout en y constituant des fonds distincts. Celles de Martigny-Combe sont toujours conservées à Martigny-Croix; lors d'un examen effectué en 1968, l'archiviste cantonal déplorait toutefois que cette commune semblait *« avoir perdu beaucoup de ses documents anciens »*[19].

En 1972, le prieur Marcel Giroud confia aux Archives cantonales à Sion les archives dites du « Mixte », c'est-à-dire celles du « grand Martigny » (avant son éclatement en cinq communes). Le travail de dépouillement, de classement et d'inventoriage fut terminé en 1986. Ce fonds est toujours conservé à Sion actuellement.

A Martigny, M. Marc Moret, secrétaire communal, entreprit, après 1980, durant sa retraite, de remettre à jour le classement des documents modernes qui avait pris quelque retard. Depuis lors, cette responsabilité est dévolue à une employée du bureau communal.

En ce qui concerne les documents médiévaux ou ceux de l'Ancien Régime, il est important d'observer qu'un recoupement sommaire, portant d'une part sur les anciens inventaires partiels et d'autre part sur le *Codex Tavernier* ou d'autres documents similaires, permet d'estimer qu'à travers les siècles la quasi-totalité des actes importants de la communauté de Martigny nous est parvenue. Tant les multiples inondations de la Dranse que les incendies ou les troubles civils ont donc épargné la mémoire écrite locale.

Si ce constat est somme toute rassurant, il faut cependant avoir conscience que les archives de Martigny ne sont aujourd'hui pas toutes regroupées dans la localité, il s'en faut de beaucoup.

Deux rouleaux de reconnaissances: déroulés, ils atteignent plus de 22 mètres! Rédigés sous la direction du notaire Jean Bettex en 1388, ils énumèrent les fiefs du vidomne Aymon de Martigny (AEV AV 10-11 et Fonds de Courten Cn R/3, parchemins cousus, latin).
Ces rouleaux (ou plutôt ces *rotuli*) sont formés de multiples parchemins; pour ces derniers, on utilisait des peaux d'animaux, plutôt maigres, l'excès de graisse rendant difficile l'opacification: chèvres, moutons, veaux ou agneaux principalement. On assemblait ces membranes en les cousant au moyen de lanières de peau ou de fils de chanvre. L'encre utilisée était à base de sels métalliques ou de tannins végétaux, auxquels on ajoutait des liants (blanc d'œuf ou résines naturelles) afin de permettre la fixation sur la peau. L'apparence rudimentaire de ce support ne doit pas faire oublier sa solidité et, surtout, sa longévité: difficilement combustibles et peu sensibles à la putréfaction, ces documents vieux de sept siècles demeurent parfaitement lisibles. Inutile de dire qu'il n'en sera pas de même pour nos archives modernes: notre papier industriel, à base d'alun et de pâte mécanique, a une espérance de vie de 50 ou 100 ans au grand maximum. Quant à nos supports informatiques, leurs standards sont périmés à peu près chaque 10 ans... Inutile de préciser que cette situation constitue un défi majeur pour l'archivistique moderne.

→

[19] Vallesia 1968, p. XVI.

Un volume de reconnaissances, écrites entre 1621 et 1627, recensant les feudataires de la mense épiscopale. La reliure du livre est défraîchie (planchettes revêtues de peau pourrie), les fermoirs sont arrachés; à l'intérieur, les pages sont en parfait état (AMM N° 1503, papier, 570 fol., 21 x 32,5 cm, latin).

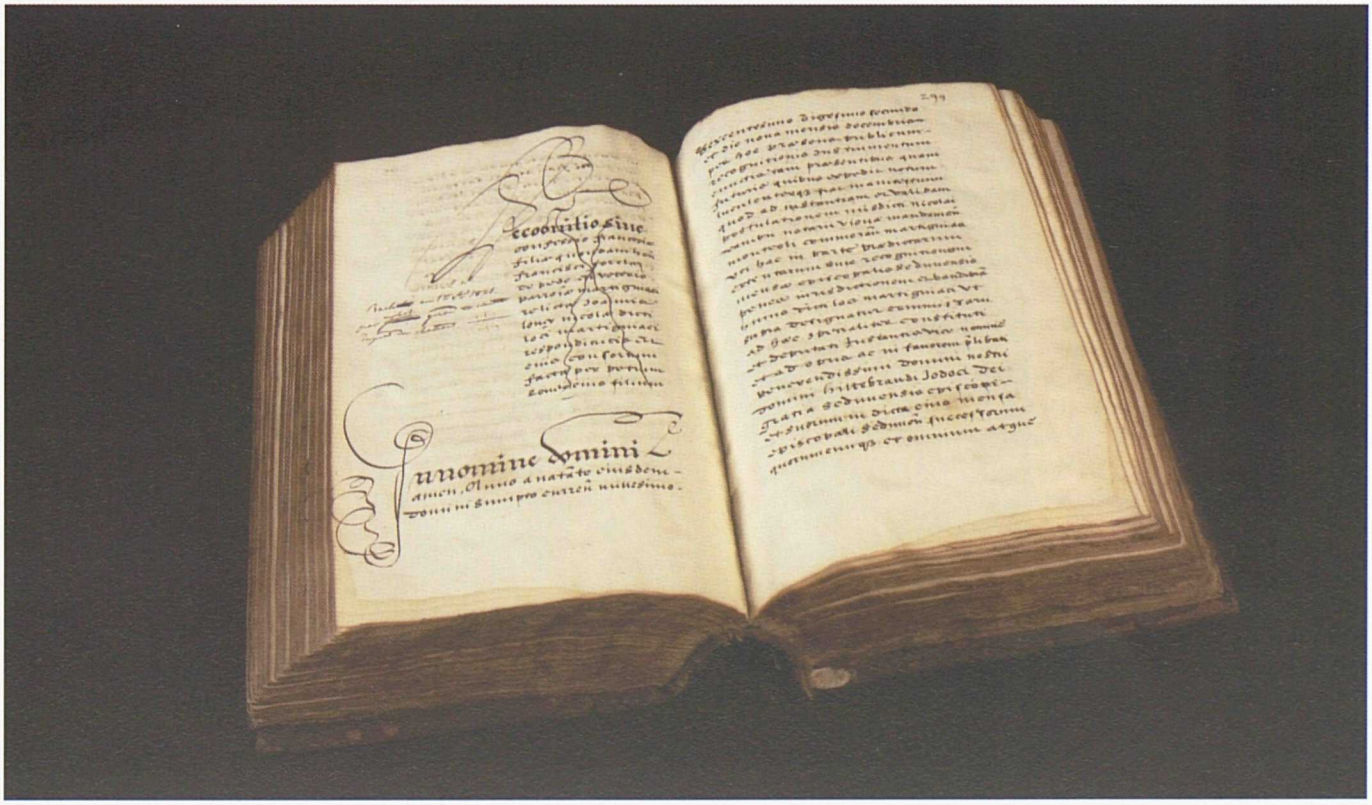

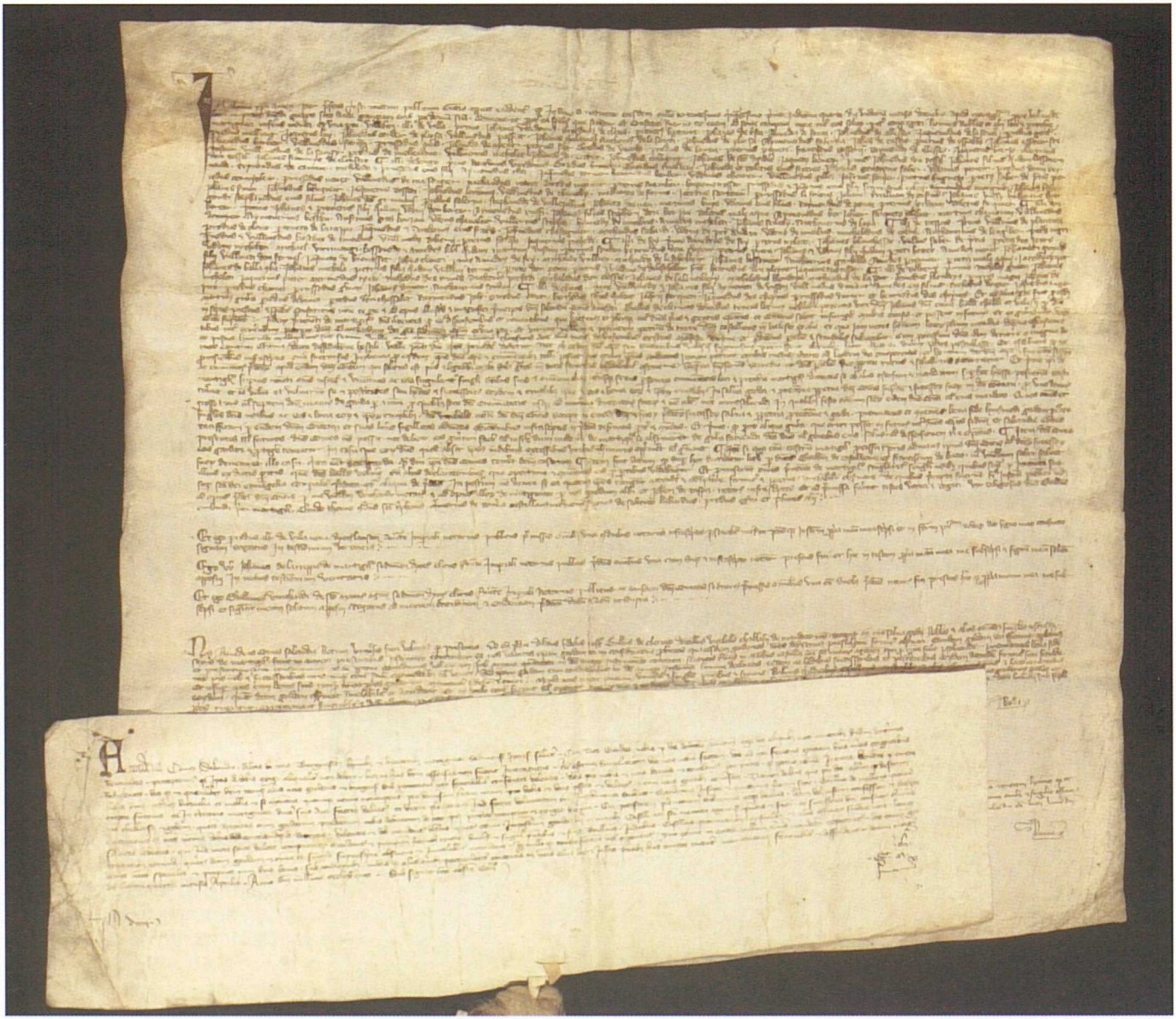

Un acte fondamental de l'histoire de Martigny: le 11 décembre 1351, les habitants réunis près de l'église paroissiale décident de se ranger sous la protection du comte de Savoie. Quartier par quartier, toutes les personnes présentes sont énumérées; on trouve ainsi 41 personnes de la Ville, 53 du Bourg, 17 du Broccard, 17 des Râppes, 35 du Fays, 17 de Ravoire et 15 de Charrat. Seules sept de ces familles subsistent à Martigny aujourd'hui: Chappot, Closuit, Farquet, Moret, Petoud, Rouiller, Saudan (AMM N° 33, 2 parchemins liés, sceaux illisibles, 62 x 59 et 57 x 18 cm, latin).

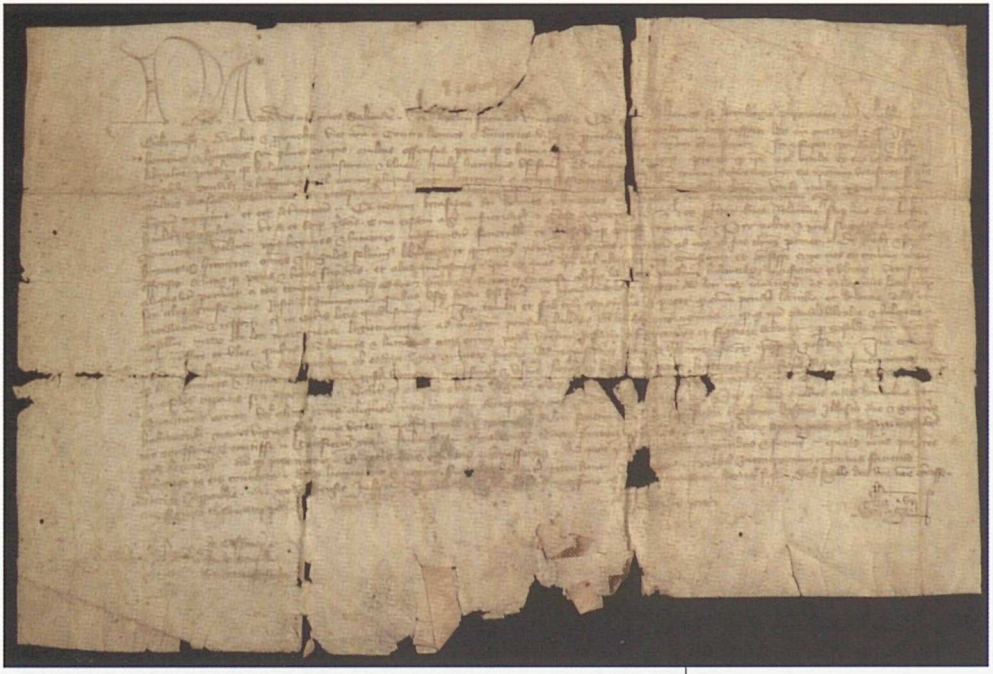

Parchemin troué et terni : daté de 1430, ce document nous apprend que le comte de Savoie remet leurs peines et amendes aux Martignerains qui usent de mesures et de poids irréguliers (AMM N° 129, parchemin, 43 x 26,5 cm, latin, sceaux tombés).

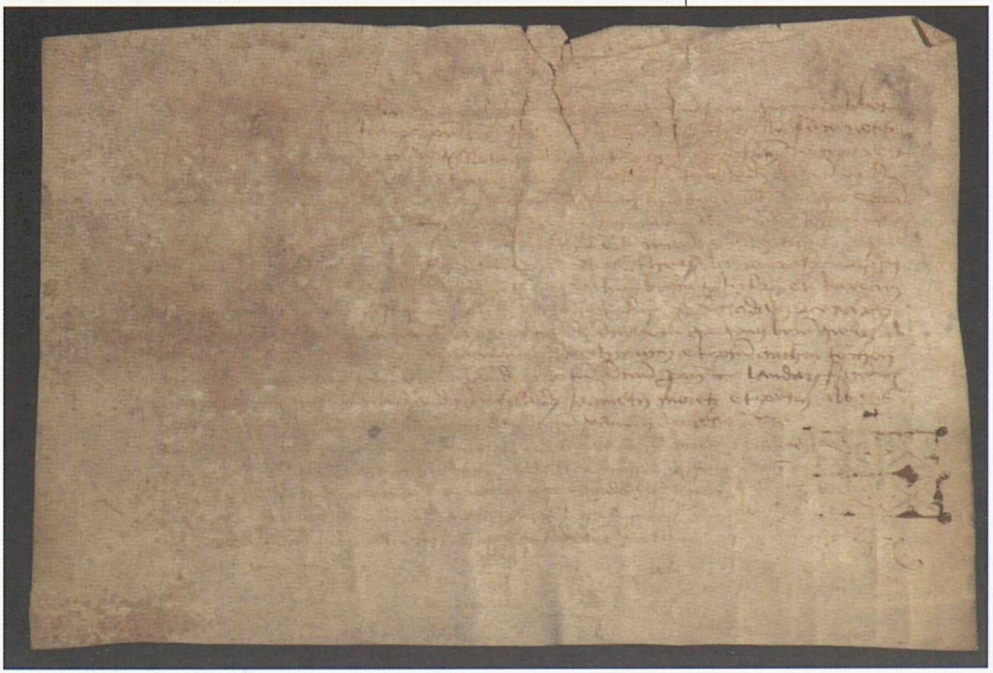

Mal conservé, ce document du XIVe siècle est en grande partie illisible (AMM N° 16, parchemin, 22 x 16 cm, latin).

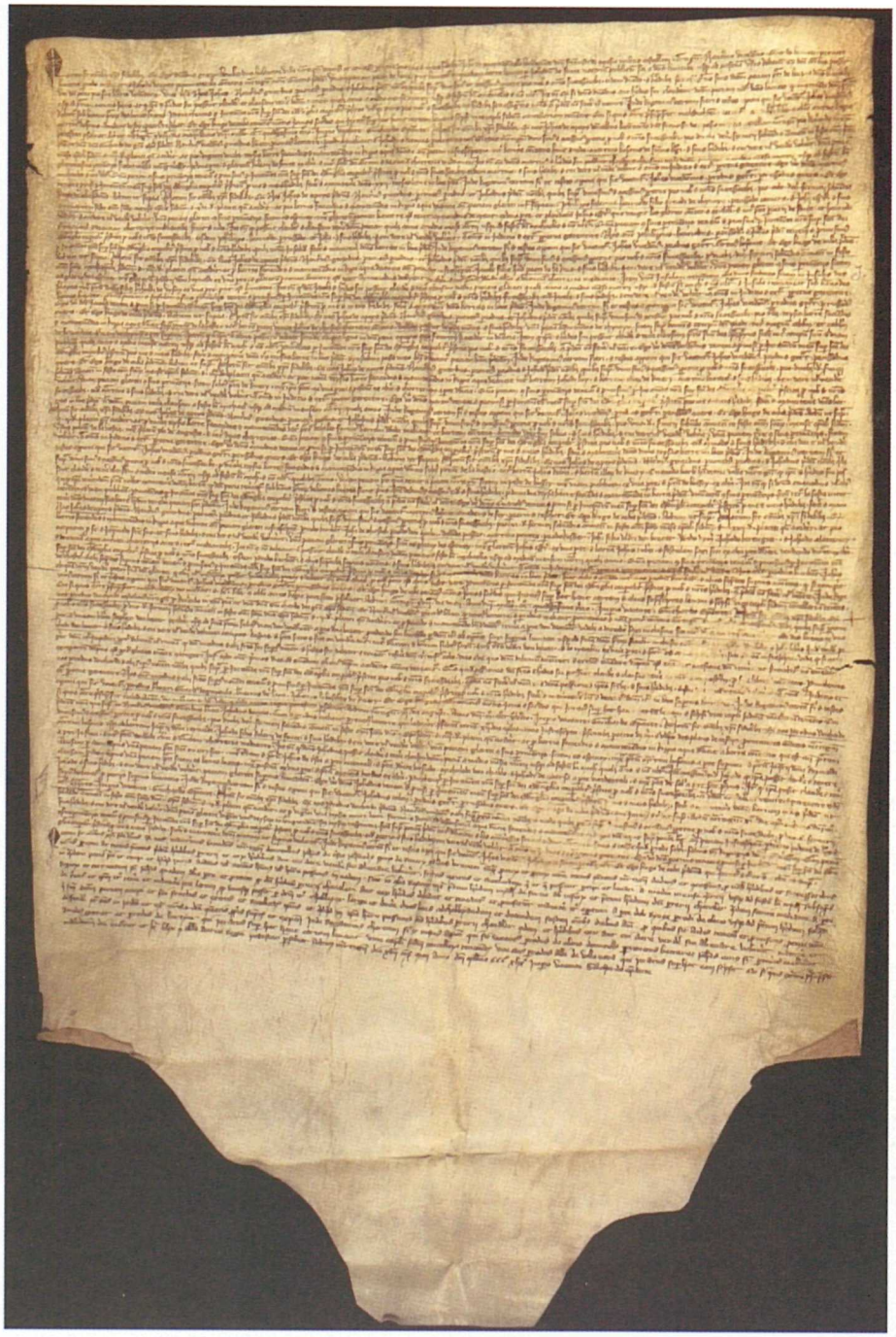

Acte de 1343-1349. Intitulé *Initium barreriarum* postérieurement, on peut considérer ce document comme l'un des actes importants de la communauté moderne de Martigny: il incarne la volonté du pouvoir politique de prendre en main l'endiguement de la Dranse (AMM N° 27, parchemin, 65 x 83 cm, latin).
On distingue bien sur ce type de document la forme de la peau utilisée, avec ici, au bas, les embranchements des pattes de l'animal qui forment les arrondis.

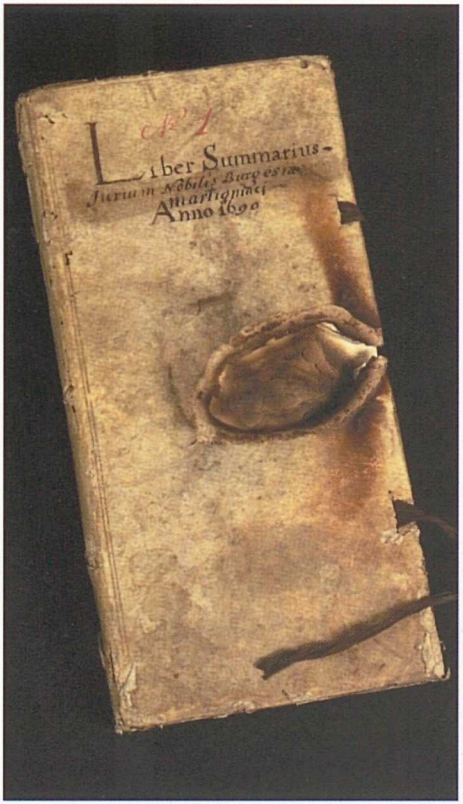

En haut, à gauche: ce volume écrit en 1690 contient une compilation des principaux actes de la Bourgeoisie de Martigny depuis le début du XIVe siècle. Sa reliure a été brûlée, sans altération du contenu (AMM N° 373, papier, 73 fol., 17 x 34 cm, latin).

En haut, à droite: ce codex complète le précédent. On voit bien sur le détail ci-contre qu'on a utilisé un parchemin d'une partition musicale pour renforcer sa reliure, très solide malgré les apparences (AMM N° 570, papier, 512 p., 20 x 30,5 cm, latin et français).

Ci-dessus: le seul plan connu de la construction de l'église paroissiale, daté de 1669; il est signé par les représentants de la communauté Christian Gaillard, notaire et lieutenant, et François Terraz, curial, ainsi que par les maîtres maçons de la Valsesia (Archives Ganioz, coll. part., papier, français).

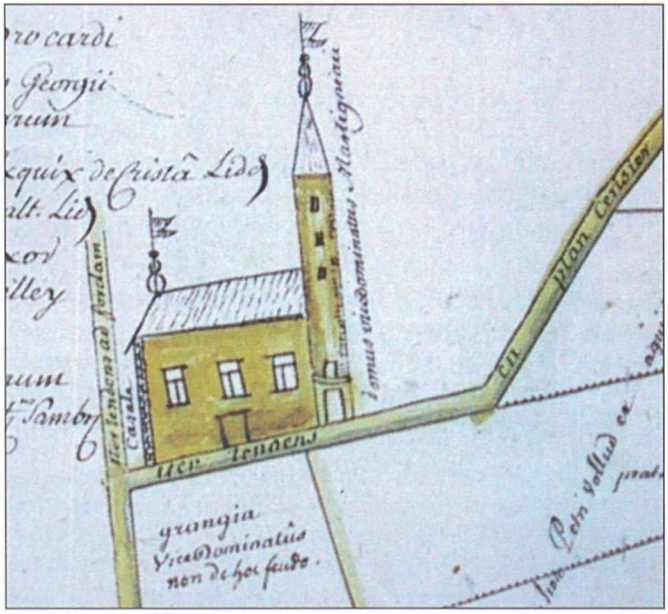

Autre trésor: une représentation (fin du XVIIIe siècle) de la Vidondé des Râppes, antique résidence des vidomnes de Martigny. Cette bâtisse a été démolie vers 1940 pour permettre l'élargissement de la route (AGSB N° 4042, plan sur papier, de format 41 x 32,5 cm, contenu dans un registre relié carton et cuir, 23 x 33,2 cm, latin).

Des archives fragmentées

Pour de multiples raisons, la documentation concernant le passé martignerain est disséminée dans une multitude de sites, publics et privés. Parmi ceux-ci – l'exhaustivité n'étant pas imaginable en cette matière –, les plus importants sont les suivants.

I Archives publiques

- *Les archives du Mixte*
  Ce sont les archives du « grand Martigny » déposées depuis plus de 30 ans aux Archives cantonales à Sion ; il s'agit du fonds le plus riche (3490 numéros d'inventaire, soit plusieurs dizaines de milliers de pages). Elles s'étendent des années 1300 à 1800 environ.
- *Les archives communales de Martigny*
  Conservées actuellement sous l'Hôtel de Ville, elles ne présentent, à de rares exceptions près, que des documents modernes (de 1830 environ à nos jours).
- *Les archives du Grand-Saint-Bernard*
  Au XIIe siècle, la paroisse de Martigny a été attribuée au bénéfice de la maison du Grand-Saint-Bernard. Les documents en possession de cette congrégation dépassent de beaucoup le cadre de son ministère ; on y trouve notamment des reconnaissances médiévales uniques, ainsi que nombre d'actes privés, soit plusieurs centaines de pièces.
- *Les archives paroissiales de Martigny*
  On y trouve les registres des naissances (1619-1655 et 1666-1887), des mariages (1655-1689 et 1734-1919) et des décès (1655-1691 et 1706-1893). Le premier volume des naissances, particulièrement fragile, est l'un des plus anciens du Valais. Inutile d'ajouter que tous ces registres sont d'un très grand intérêt.
- *Les archives de la Confrérie du Vieux-Martigny*
  Rassemblées par M. Jules Damay, fondateur en 1959 et président de l'association du Vieux-Martigny, ces archives comprennent 287 numéros d'inventaire, portant principalement du XVIIIe au XXe siècles. Elles ont été classées et déposées à Sion, aux Archives cantonales.

Les archives du Grand-Saint-Bernard à l'hospice

- *Les archives bourgeoisiales de Martigny*
  La Bourgeoisie de Martigny dispose de quelques pièces intéressantes; elles auraient pu logiquement être adjointes aux archives du Mixte, qui comprennent nombre de documents relatifs à la Bourgeoisie, afin de former un ensemble cohérent.
- *Les archives cantonales*
  Outre les archives du Mixte de Martigny et celles des communes voisines qui sont d'un grand intérêt, on trouve dans certains fonds des Archives de l'Etat du Valais de très nombreux documents, notamment des parchemins médiévaux, concernant Martigny: reconnaissances, actes privés, etc.
- *Les archives de l'Evêché de Sion*
  En dépit du grand incendie de 1788 et des aléas de l'histoire, l'Evêché détient de nombreuses pièces originales intéressant Martigny. Enclave épiscopale, la région entretint des rapport particuliers avec l'Evêché, dont subsiste une riche documentation.
- *Les archives du Vénérable Chapitre*
  Le Vénérable Chapitre sédunois possède des archives d'un intérêt considérable. Plusieurs parchemins médiévaux sont capitaux, en particulier pour examiner la genèse de la communauté martigneraine. Du fait de l'inféodation par l'évêque du droit de chancellerie au cours du bas Moyen Age, le Vénérable Chapitre conserve un fonds d'archives notariales de grande valeur. Toutefois, seule une infime partie des milliers de minutes a été dépouillée à l'heure actuelle.
- *Les archives de l'Abbaye de Saint-Maurice*
  Du fait du caractère souvent antagoniste qui marqua les rapports entre la Maison du Grand-Saint-Bernard et l'Abbaye de Saint-Maurice, il se trouve à Saint-Maurice nombre de pièces intéressant l'histoire locale. Trop longtemps laissées à l'abandon, les Archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice forment un ensemble d'importance nationale. Depuis juin 2000, une fondation a été constituée et a entrepris un travail de longue haleine pour leur classement et leur mise en valeur.
- *La Médiathèque Valais – Image et Son*
  Rattaché à la Médiathèque Valais, ce service cantonal dispose de dizaines de milliers de photographies, de cartes postales, de films et d'enregistrements sonores intéressant tout le Valais.
  Le fonds «Martigny-100 ans», constitué par la Société de développement, présente 120 photographies. Le fonds Oscar Darbellay, portant sur la période 1930-1960, est riche de plus de 800 photographies. Celui d'Alfred Tissières couvre la période 1900-1920 avec 652 plaques sur verre.

Liste de reconnaissances de fiefs et de redevances passées en faveur de Guillaume du Châtelard; l'acte est passé devant le notaire Jean Colon en 1364. Les sires du Châtelard, originaires de la vallée d'Aoste, furent une des plus grandes familles féodales de notre région. Un Antoine du Châtelard fut reçu bourgeois de Martigny le 14 décembre 1466 (AEV, Fonds Supersaxo, Pg 38); il s'agit de la plus ancienne réception bourgeoisiale dont la trace nous est attestée. Ce personnage fut le propriétaire, si ce n'est le bâtisseur, de la maison de la rue des Alpes, qui fut achetée en 1504 par Georges Supersaxo (AGSB N° 3880, rouleau de parchemin, soit 2 folios cousus ensemble, 121 x 33,5 cm, latin).

II Fonds d'archives privés

Du fait de leur présence et de leurs fonctions à Martigny, qui durèrent parfois plusieurs siècles, nombre de familles valaisannes possèdent des documents concernant la région.

A Martigny

- *La Fondation Abbé Antoine Torrione*
  Regroupant les fonds en possession de l'abbé Antoine Torrione à son décès en 1984, cette collection compte de nombreux parchemins, des documents imprimés et quelques tableaux ; sa collection de gravures est surtout très riche. Outre les archives de la famille Tavernier – famille maternelle de l'abbé Torrione – de nombreuses pièces intéressent directement l'histoire locale. Séparée en deux parties, à Martigny et à Sion, ce précieux ensemble ne comporte pas de registre et n'a pas été classé.

- *Autres collections privées*
  Ces fonds sont malheureusement difficiles d'accès et leurs propriétaires ne sont pas toujours conscients de leur intérêt pour l'histoire de Martigny. Il est probable que plusieurs familles locales disposent ainsi – souvent sans s'en douter – de documents utiles tant pour l'histoire sociale que pour celle du patrimoine bâti : quelques pièces des familles Ganioz, Yergen, etc., ont démontré leur utilité à cet égard.

Aux Archives cantonales à Sion

Nombre d'associations et de familles confient en dépôt leurs fonds aux Archives d'Etat; assurant ainsi leur conservation, elles permettent de plus aux chercheurs une consultation aisée.

Concernant Martigny, les fonds suivants sont absolument indispensables (certains recèlent des reconnaissances médiévales uniques et des pièces remontant au XIIIe siècle) :

- Fonds de Kalbermatten, Fonds de Courten (Série A surtout), Fonds Supersaxo II, Fonds Jean Marclay, Fonds d'Odet, Fonds de Rivaz, Fonds de Torrente, Fonds Ambuel
- Autres fonds de familles (de Cocatrix, Couchepin, Chappaz, Tissières, etc.)

A Brigue

Aux Archives Stockalper (plus précisément au *Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraums*) parmi plus de 16'000 documents, de nombreuses pièces intéressent directement Martigny. Au XVIIe siècle, Gaspard-Jodoc Stockalper y fut en effet grand châtelain durant trente ans et y posséda de nombreux biens (demeures, alpages, etc.).
Son seul fils survivant, Peterman, épousa en 1673 Anne-Marie Ganioz, fille d'Etienne Ganioz et d'Ursule Farquet; devenue rapidement veuve, Anne-Marie se retrouva à la tête de biens considérables à Martigny, dont subsiste une intéressante documentation.

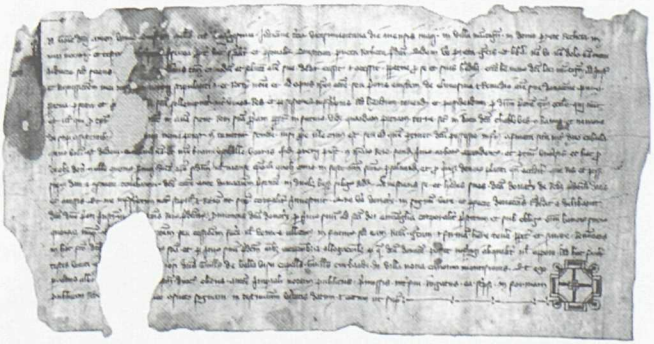

Acte de donation de la forêt du Chable-Bet le 28 mai 1351 : Perrette Richettaz la cède à la paroisse de Martigny pour le repos de son âme (AGSB N° 3878, parchemin, 30,3 x 15,2 cm, latin).

III Fonds d'archives hors du canton

Il serait difficile de recenser ici les fonds d'archives qui concernent de près ou de loin Martigny, car ils sont nombreux. Il convient de citer au moins une de ces sources :

Archivio di Stato, Torino

D'une richesse extraordinaire, les Archives de Turin recèlent un fonds éminemment précieux, en particulier pour la période durant laquelle Martigny fut incorporé au Comté puis au Duché de Savoie. Il est répertorié sous la cote suivante: *Archivio di Stato, Torino, Sezioni riunite, inventario 69.* On y trouve notamment:

- Comptes de châtellenie de Martigny:
  de 1260 à 1261 Inventario 69 folio 5
  de 1379 à 1474 Inventario 69 folio 81
- Rôles de contribuables de Martigny:
  de 1448 à 1459 Inventario 69 folio 8

IV Publications

Nombre de documents d'archives importants pour Martigny ont été transcrits dans des publications. Les recueils les plus étoffés demeurent:

- Gremaud, Jean, « Documents relatifs à l'histoire du Vallais », 8 vol. Lausanne, 1875-1898 dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande,* tomes XXIX à XXXIII et XXXVII à XXXIX.
- Gremaud, Jean, « Chartes sédunoises » dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande,* Lausanne, 1863.
- Hoppeler, Robert, (Dr.), « Urkunden zur Geschichte der Pfarrei Martigny » dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Band IV, 1909.
- Chiaudano, Mario, *La Finanza Sabauda nel sec.* XIII, Torino, 1934, 3 volumes.

Plusieurs travaux universitaires publiés récemment présentent des transcriptions de documents anciens.

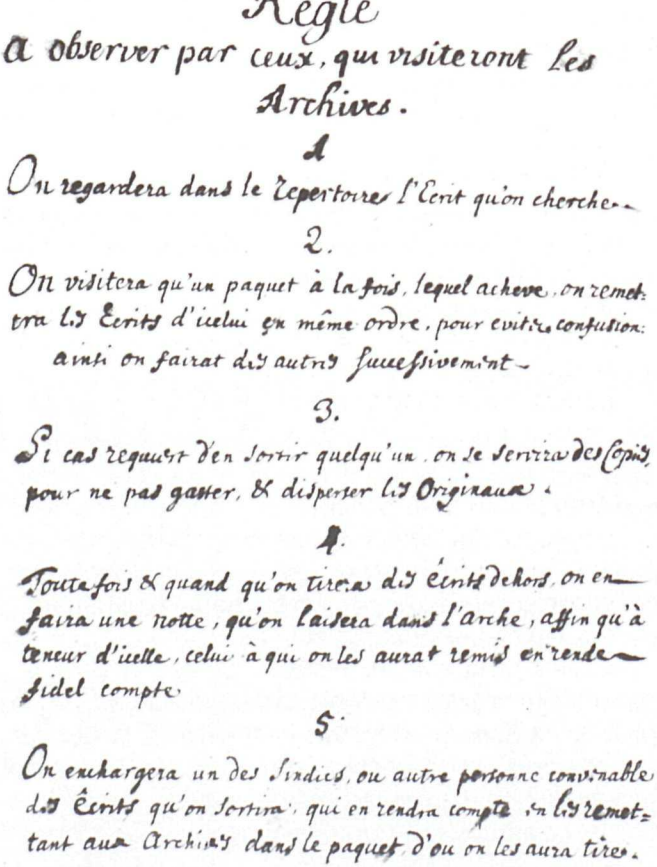

Regle
a observer par ceux, qui visiteront les Archives.

1

On regardera dans le repertoire l'Ecrit qu'on cherche.

2.

On visitera qu'un paquet à la fois, lequel acheve, on remettra les Ecrits d'icelui en même ordre, pour eviter confusion: ainsi on fairat des autres successivement.

3.

Si cas requiert d'en sortir quelqu'un, on se servira des Copies pour ne pas gatter, & disperser les Originaux.

4.

Toutefois & quand qu'on tirera des écrits dehors, on en fairа une notte, qu'on laissera dans l'arche, affin qu'à teneur d'icelle, celui à qui on les aurat remis en rende fidel compte.

5.

On enchargera un des Syndics, ou autre personne convinable des Ecrits qu'on sortira, qui en rendra compte en les remettant aux Archives dans le paquet d'ou on les aura tires.

Le premier règlement de consultation des archives du Mixte en 1725 (AMM N° 10, papier, 22,5 x 31,5 cm, français).

Une situation préoccupante

Les archives sont en règle générale d'accès public dans notre pays: elles constituent en effet un élément fondamental de notre démocratie et de l'Etat de droit. Comme il est évident qu'une documentation inaccessible constituerait un patrimoine «mort», les autorités ouvrent avec bienveillance les anciennes archives à quiconque – chercheur spécialisé ou simple curieux – justifie d'un intérêt raisonnable et procède avec le soin requis. On imagine aisément que la valeur historique et la précarité des pièces requièrent tous les égards propres à assurer leur conservation.

Loin de se limiter à un simple entreposage de documents, une gestion moderne et cohérente des archives s'articule autour de plusieurs axes: la conservation, certes, mais également, l'inventoriage, le classement, l'indexation, la consultation, l'accessibilité et la mise en valeur des fonds.

Plusieurs personnes se sont légitimement inquiétées ces dernières années de l'état de nos fonds, tant anciens que modernes. Si la situation des archives martigneraines n'est aujourd'hui pas plus périlleuse que celle que l'on connaît dans les autres communes valaisannes, il apparaît qu'elle n'est pas irréprochable pour autant, il s'en faut de beaucoup.

Dans le but d'établir un état des lieux, Patrimoines de Martigny a dressé en mai 2001 un bilan de la situation à l'intention de l'autorité communale. Ce document signale de nombreuses lacunes ou carences dans la gestion de ce patrimoine, notamment aux niveaux suivants:

- l'entreposage et la conservation des documents: le local en sous-sol de l'Hôtel de Ville n'est pas conforme aux normes fixées par le Service de la protection des biens culturels, et ne répond pas davantage aux exigences en matière d'archivistique;
- le classement et l'inventaire: des fonds ne sont pas classés, d'autres mériteraient d'être réindexés avec une méthode d'inventaire plus cohérente;
- la procédure de consultation: afin d'éviter tout incident dommageable, une procédure de consultation précise et pratique devrait être instaurée, dans un local adéquat et équipé;
- la dispersion des différents fonds: outre le rapatriement de certains fonds (mais seulement lorsque des conditions de conservation optimales auront été réunies), la création d'une base de données s'avère indispensable;
- la mise en valeur de ce patrimoine: à long terme, différentes instances devraient favoriser l'exploitation scientifique et historique de ces documents.

A l'instigation du Conseil communal (19 juin 2001), une commission a été constituée le 16 septembre 2001 afin d'élaborer un projet global et des propositions concrètes. Ce groupe de travail a déposé son rapport en décembre 2001.

Sensible à la problématique exposée, le Conseil communal a décidé en séance du 17 avril 2002 de rechercher un local adéquat, de mettre en valeur les archives de Martigny et les autres fonds dispersés, enfin de donner des instructions précises en vue de leur préservation.
Un an plus tard, le projet achoppe toujours sur la première question: le choix d'un local. Il semble sur ce point que l'on n'ait pas bien saisi qu'il faille envisager un lieu de travail, et non un obscur débarras sécurisé.

Finalement, à quoi servent des archives?

A Martigny, quelques travaux – comprenant des monographies plus ou moins documentées ou des travaux universitaires plus conséquents – ont pu voir le jour ces dernières années grâce à l'apport des documents anciens.
Il faut savoir toutefois qu'actuellement, s'il veut étudier de manière valable un point particulier d'histoire ou d'architecture concernant Martigny, le chercheur doit se résoudre à retrouver et à assembler les pièces dis-

persées d'un vaste puzzle. L'exercice revient donc à chercher une aiguille dans une meule de foin.
Les travaux seraient sans doute moins rares et plus substantiels, si la recherche n'était entravée par la dispersion géographique des archives : une meilleure organisation jointe à l'établissement d'une base de données permettant de sonder la totalité des documents dépouillés sont indispensables pour une exploration valable du passé martignerain.

La richesse de nos archives, en particulier pour la période médiévale, est telle qu'il serait particulièrement incohérent de continuer à les laisser inexploitées : de même qu'on entretient et qu'on protège à grands frais le patrimoine bâti, qu'on développe les recherches archéologiques, qu'on restaure les oeuvres d'art, il est grand temps de prendre des mesures pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur de la source d'informations la plus directe, et la plus fragile, sur le passé de notre commune.

On se plaît même à rêver, une fois une réorganisation des archives menée à bien, à la mise en chantier d'une véritable « Histoire de Martigny », qui reste décidément à écrire. Un tel travail permettrait – enfin ! – un réexamen en profondeur du passé martignerain et constituerait une base scientifique solide, qui aujourd'hui fait cruellement défaut tant pour la population que pour nos enseignants.

Travail de longue haleine, certes, et ingrat ; mais, comme on a coutume de le dire au sein de Patrimoines de Martigny, « point n'est besoin d'espérer pour entreprendre… ».

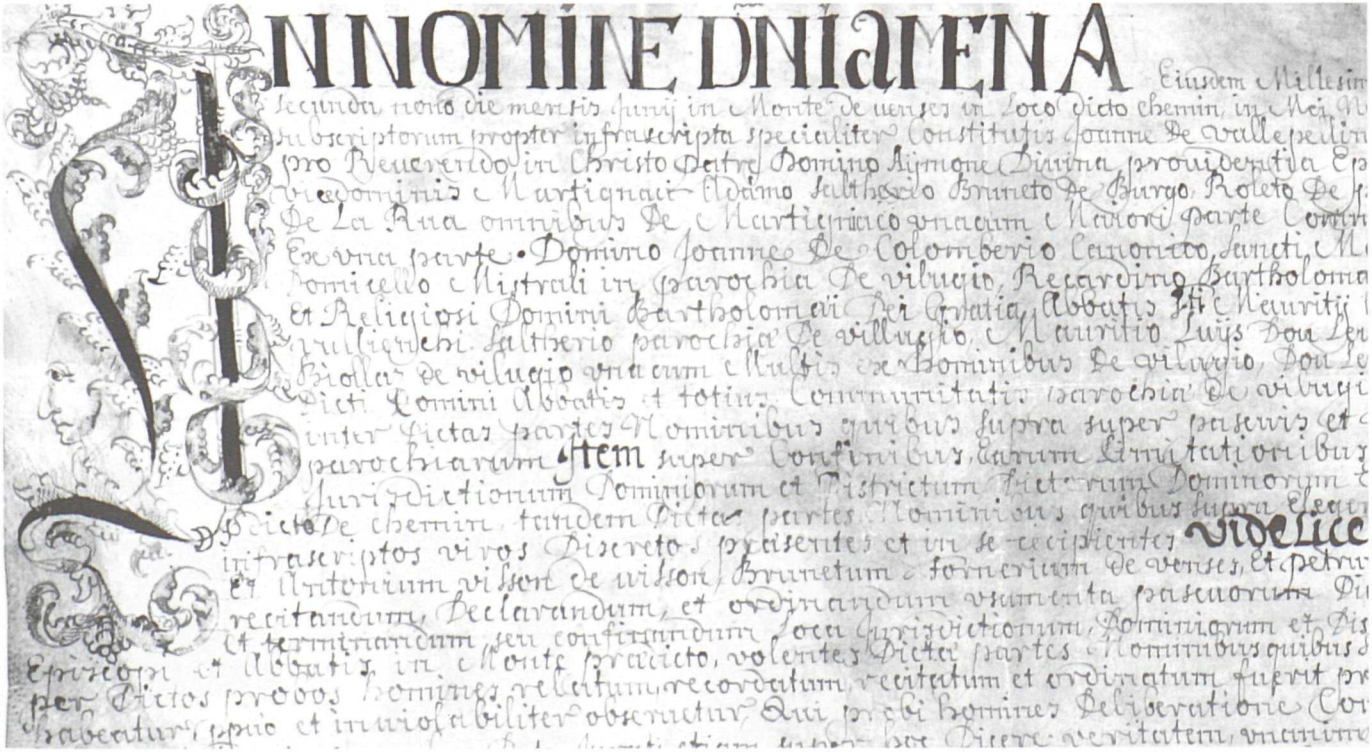
IN NOMINE DNI AMEN A

Abréviations utilisées

ACo	Archives communales, mention suivie du lieu.
AEV	Archives de l'Etat du Valais
AMM	Archives du Conseil Mixte de Martigny
AGSB	Archives du Grand-Saint-Bernard

Remerciements

Mlles Marie-Claude Cavallini, Katia Djevahirdjian et M. Pascal Tissières pour leur lecture et leurs remarques.
La Direction et le personnel des Archives cantonales à Sion pour leur disponibilité.

Crédits photographiques

Martine Gaillard pages couverture et pp. 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 21 ; Roland Farquet pp. 3, 6, 7, 15, 16, 18.

Orientation bibliographique

Les archives de Martigny, rapport établi par Patrimoines de Martigny, 2001, 20 p. [cote Médiathèque Valais : PB 11454].

Les Archives en Suisse, publication de l'AAS (Association des archivistes suisses), Saint-Gall, 1997, 44 p.

Conservation et sécurité des fonds et collections d'archives : une étude RAMP accompagnée de principes directeurs, publication de l'Organisation des Nations Unies (UNESCO), Paris, 1988, 45 p.

Donnet, André, « Note sur les archives de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard » dans *Archivum Augustanum 6,* 1973, Aosta, 11 p.

Farquet, Philippe (dit « Alpinus »), « Propos d'un... rat d'archives. Les reconnaissances » dans *Le Nouvelliste valaisan,* 25.4.1942.

Giovannini, Andrea, *De tutela librorum / La conservation des livres et des documents d'archives,* Genève, 1995 et 1999, 526 p.

Guide pour les archives communales du Valais, Archives de l'Etat du Valais, 2002 (un classeur + un CD-ROM).

Maret, Florent, *Martigny au XIVe siècle* (mémoire de licence), Université de Lausanne, 1989, pp. 6-17.

Rapport de la Commission des Archives de Martigny, Martigny, 2001, 55 p. [cote Médiathèque Valais : PB 11454].

Strebel, Marcel, *Conservation et sauvegarde des biens culturels, libraires, documentaires et des œuvres graphiques / Manuel pour archives, bibliothèques, musées, collections,* Hunzenschwil, 1995, 100 p.

Rédaction

Roland Farquet, avenue de la Gare 38, 1920 Martigny.

N.B. La responsabilité des textes signés incombe à leurs auteurs.

Les publications de Patrimoines de Martigny

Bulletins

Imprimés au format 21 x 15 cm, puis 21 x 21 cm dès le numéro 11, tous sont illustrés et peuvent être obtenus à l'adresse de Patrimoines de Martigny au prix de CHF 5.– l'exemplaire.

N°	*Année*	*Titre / Sujet*	*Auteur*	*Pages*
1	1977	La Grand-Maison	Gaëtan Cassina	8 p.
2	1978	Martigny-Bourg : un trésor en partie caché	F. O. Dubuis	8 p.
3	1981	Quelques gravures anciennes de Martigny	Daniel Anet	8 p.
4	1982	La maison Louis Moret naguère Luy	Gaëtan Cassina	8 p.
5	1983	La Meunière des Artifices	Jean Bollin / Willy Fellay	8 p.
6	1992	Autour de la Place Centrale	Gaëtan Cassina	20 p.
7	1995	François-Casimir Besson et Martigny	Catherine Raemy-Berthod	22 p.
8	1997	L'Hôtel National	J. P. Giuliani / C. Coppey	6 p.
9	1998	Les fontaines de Martigny	Christophe Bolli	20 p.
10	1999	Aujourd'hui, le patrimoine	J. P. Giuliani / Michel Clivaz	8 p.
11	2000	La Maison Yergen	Roland Farquet	24 p.
12	2002	Auprès de nos arbres	Roland Farquet	24 p.
13	2003	Le fil du temps	Roland Farquet	24 p.
14	2004	La forêt du Mont-Chemin (à paraître)	Roland Métral	

Autres publications

Gaëtan Cassina: Un bâtisseur tessinois du XIVe siècle en Valais / Jacuminus de Margui, de Torricella, et le clocher de Martigny, 1987, 12 p., 24 x 17 cm, ill.
Carillons de Martigny (carillonneur: M. Robert Terrettaz), cassette audio réalisée par le Studio Ballestraz, Martigny (non datée).
Christine Payot: Le château de Martigny (à paraître).

LA MEUNIÈRE DES ARTIFICES

Vous appréciez Martigny ?

Alors faîtes connaître autour de vous

patrimoines de martigny

Parce que tout aspect de notre ville est digne d'intérêt :

- Le patrimoine architectural ancien et moderne
- Le patrimoine culturel et artistique
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine historique

Cotisation annuelle : CHF 30.–.

Renseignements / Adhésion / Contacts : auprès du président Pascal Tissières ou auprès des membres du comité (voir liste ci-dessous)

e-mail de l'association : pascal.tissieres@mycable.ch

Coordonnées des membres du comité :

	Téléphone	*Fax*	*e-mail + adresse*
Cécile d'Andrès (depuis 1977)	027 722 28 61	027 722 86 56	Follaterres 26 / 1920 Martigny
Anne Berguerand (depuis 2002)	027 723 38 39	027 723 38 44	anneb@omedia.ch Prés-de-la-Scie 2 / 1920 Martigny
Gaëtan Cassina (depuis 1977)	079 360 53 38	027 346 36 85	gaetan.cassina@histart.unil.ch route des Vignerons / 1963 Vétroz
Guy Ducrey (depuis 2000)	027 722 26 50	027 723 51 36	Grand-St-Bernard 74 / 1920 Martigny
Roland Farquet (depuis 2000)	027 722 69 23		roland.farquet@freesurf.ch av. de la Gare 38 / 1920 Martigny
Christine Payot (depuis 2000, secrétaire)	027 722 56 40 079 482 08 82		christinepayot@yahoo.fr ch. du Scex 10 / 1920 Martigny
Pascal Tissières (depuis 1994, président)	027 722 83 22 (prof.)	027 722 04 22	pascal.tissieres@mycable.ch Prés-de-la-Scie 2 / 1920 Martigny
Michel Voillat (depuis 2000)	027 722 37 63 078 600 45 64	027 722 87 48	chabbeyvoillat@omedia.ch rue du Bourg 11 / 1920 Martigny

Achevé d'imprimer en mai 2003 sur les presses du Centre Rhodanien d'Impression SA, Martigny
(600 exemplaires)

Nos Petrus de Sebodorio